

Les Musées d'Aurillac

Protocole sanitaire pour l'accueil du public dans les musées

Préambule

Rappel des consignes sanitaires générales édictées par les ministères compétents en matière de sécurité et de santé au travail, qui sont les autorités habilitées en matière de recommandations sanitaires.

Les gestes barrières rappelés ci-après doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

- désinfection obligatoire des mains à l'entrée des lieux, par friction hydro-alcoolique le plus souvent possible, ou avec de l'eau et du savon et les sécher avec une serviette propre à usage unique ou à l'air libre.
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir (usage de mouchoirs et d'essuie mains à usage unique)
- respecter une distanciation physique d'au moins **un mètre entre personnes en tout lieu et en toute circonstance**
- respecter une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer) **lorsque le port du masque n'est pas possible.**
- éviter les embrassades et saluer sans se serrer les mains
- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans et **fortement recommandé à partir de 6 ans**



1 – MESURES APPLIQUÉES DANS LES MUSÉES D'AURILLAC

La transmission du virus s'effectuant par projection de gouttelettes, par aérosols et par contact physique, principalement par les mains et via des objets contaminés, le respect des mesures préventives lors de l'accueil des visiteurs dans les musées permet de limiter les risques d'infection. Afin d'allier sécurité sanitaire des personnes et bon déroulement des animations, il est indispensable que les dispositions du présent protocole soient respectées par tous, personnel, usager et public.

La réouverture des musées d'Aurillac s'organisera en trois phases successives et progressives et pourra être réévaluée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le protocole sanitaire mis en œuvre par les musées d'Aurillac prend en compte les spécificités des bâtiments, des activités et des usagers.

JAUGE D'ACCUEIL DU PUBLIC – Visiteurs individuels

PHASE 1 (à partir du 19 mai)

Jauge de 50 visiteurs pour le Musée d'art et d'archéologie et le Muséum des volcans.

PHASE 2 (à partir du 9 juin si la situation sanitaire locale le permet)

Jauge de 75 visiteurs pour le Musée d'art et d'archéologie et le Muséum des volcans.

PHASE 3 (à partir du 30 juin si la situation sanitaire locale le permet)

Toujours dans l'optique de limiter les risques de propagation du virus, une jauge sera appliquée pour toutes les salles d'expositions soit 80 pour le Musée d'art et d'archéologie, 80 pour le Muséum des volcans, 80 pour les Écuries et 5 pour La Sellerie.

Un système de pré-réservation sera mis en place dans la mesure du possible pour les deux musées.

Port du masque

Port du masque obligatoire à partir de 11 ans et fortement recommandé à partir de 6 ans

Pour le Musée d'art et d'archéologie, les Écuries et la Sellerie, situés dans une zone publique déterminée « à risques », le port du masque est obligatoire depuis les entrées extérieures (place des Carmes, rue des Carmes et Jardin des Carmes) de même que dans tous les espaces intérieurs des bâtiments (atrium du Centre Pierre Mendès France, salles du musée, des Écuries et de la Sellerie).

Pour le Muséum des volcans, le port du masque est recommandé dès l'arrivée, en extérieur. Il est ensuite rendu obligatoire dans tous les espaces intérieurs du Muséum.

Les publics doivent venir avec leur propre masque, les masques n'étant pas fournis par les musées.

Dans le cadre de l'accueil du public scolaire, les musées demandent à ce que les élèves portent un masque dès 6 ans.

Le masque doit couvrir le nez, la bouche, et le menton en continu.

Lavage des mains

Le lavage des mains est obligatoire, que ce soit à l'eau et au savon ou en utilisant une solution hydro-alcoolique disponible aux entrées des musées, des Écuries et de la Sellerie.

Nous comptons sur la vigilance des visiteurs et des accompagnateurs/encadrants lors des visites accompagnées pour que cette mesure barrière soit respectée. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans les musées.

Pour les enfants, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique se fera toujours sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Dans le cadre des visites accompagnées, les médiateurs des musées peuvent également demander au public, en cours de visite, un nettoyage des mains avant la manipulation d'outils de médiation (exemple : fac-similés, fiches plastifiées...). A noter que tous les objets destinés à la manipulation sont préalablement désinfectés - ou isolés au minimum 24 h avant leur utilisation.

Gestion des groupes et réservation

La réservation est obligatoire pour les groupes uniquement. Cette réservation est indispensable pour garantir le bon déroulement des visites et limiter le brassage des publics.

En visite guidée, **les musées n'accueillent pas plus d'un seul groupe issu d'une même structure par demi-journée et par musées ou salles d'exposition** (un groupe le matin et un groupe l'après-midi).

Les musées étant fermés aux visiteurs individuels en semaine, entre le 19 mai et le 21 juin, les groupes ne seront donc pas en contact avec d'autres publics. A partir du 21 juin, l'accueil des groupes se fera uniquement le matin entre 9h et 10h30.

Une distance d'1 mètre entre les personnes est demandée dès l'entrée des établissements notamment en cas de file d'attente.

Les espaces visités seront aérés en amont et en aval de la visite lorsque cela sera possible (15 minutes minimum). Les espaces seront systématiquement nettoyés entre chaque groupe.

JAUGE D'ACCUEIL DES GROUPES

- Pour les animations « grand public » et « avec accessibilité », la réservation est obligatoire au 04 71 45 46 10.
Les groupes, issus d'un même foyer familial - ou ayant réservé ensemble ou venant ensemble - sont limités à **6 personnes à compter du 19 mai** et à **10 personnes à compter du 9 juin**.
- Pour les visites scolaires, la réservation est également obligatoire via le site internet des musées (www.musees.aurillac.fr - rubrique public scolaire).
Un groupe issu d'un même établissement scolaire ne peut excéder **25 élèves et 4 accompagnateurs max**.

Afin de limiter les risques, le groupe sera systématiquement scindé en deux **dès 21 élèves** et pris en charge par les médiateurs dans des espaces différents.

Pour les élèves de maternelles, le port du masque étant non obligatoire (en dessous de 6 ans), les groupes seront divisés autant que possible.

- Lorsque les espaces de médiation le permettent, la distanciation physique, à savoir 1 mètre entre les élèves, sera appliquée.
- Pour les ateliers de pratiques, chaque élève doit impérativement apporter sa propre blouse de protection.

2 – PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE CAS DE COVID-19 CONFIRMÉ DANS LE CADRE D'UNE VISITE LIBRE OU ACCOMPAGNÉE

Avant la visite

Un participant ou un médiateur a été identifié comme un cas contact à risque de Covid-19 ou présente des symptômes

- Annulation ou report de la visite (report possible après autorisation du responsable des structures)

Pendant la visite

Un participant ou un médiateur présente des symptômes de Covid-19

- Le médiateur peut suspendre la visite si un participant ou si lui-même présente les symptômes de la maladie.

Après la visite

Un élève, un participant ou un médiateur a contracté la Covid-19

- Si un élève ou un participant a été diagnostiqué comme porteur de la COVID-19 durant les 7 jours suivant la visite au musée, la structure s'engage à prévenir le musée. De même que les musées préviendront les établissements si un médiateur est confirmé positif durant la période des 7 jours suivant la visite.

La directrice des musées élaborera la liste des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec l'élève/le participant malade et l'adressera à la Direction des Ressources Humaines de la collectivité qui l'analysera en lien avec l'ARS.